



## POUVOIR

# Assemblées Générales Ordinaire et Extraordinaire 2024

Je soussigné,

Nom et Prénom \_\_\_\_\_ ,

ne peut pas être présent aux assemblées générales qui se tiendront le 07 septembre 2024 à la Chapelle sur Erdre, à 9h30 heures salle de convivialité, au stade du Buisson de la Grolle, la Chapelle-sur-Erdre, en ma qualité de membre de l'ACC Football,

et donne pouvoir régulier à M . .....(\*)

Fait pour valoir et servir ce que de droit,

Le        /        /

Signature du mandant « *donne pouvoir* »

Nom et signature du mandataire

« *Bon pour acceptation de pouvoir* »

### **(\*) Pouvoir à transmettre ou à retourner :**

Les adhérents qui ne peuvent pas participer à L'Assemblée Générale **doivent compléter leur nom, dater et signer** ce pouvoir, puis le transmettre:

- soit avec le nom d'un autre membre du club, **qui sera présent** et votera les résolutions en votre nom,
- soit en blanc, sans désigner le porteur du pouvoir (ces pouvoirs seront donnés aux participants présents)

Vous devez transmettre ce pouvoir **avant le 06/09/2024**, soit :

- en le scannant et en le transmettant par mail à [acc.football@wanadoo.fr](mailto:acc.football@wanadoo.fr)
- en le déposant dans la boîte à lettres du club,
- en le retournant par courrier à l'adresse du club :

ACC Foot  
Stade du Buisson de la Grolle  
44240 LA CHAPELLE SUR ERDRE